

## UNIVERSITE DE NICE SOPHIA-ANTIPOLIS

### Convention-type de stage étudiant à l'UNS

VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 611-2 et L. 611-3 ;  
VU le code du travail ;  
VU le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L.241-3, L.242-4-1 et L. 412-8 ;  
VU le décret 2009-885 du 21 juillet 2009 relatif aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial ;

#### I – LES PARTIES

1) **L'Université de Nice Sophia-Antipolis**, dont le siège est situé avenue de Valrose, Grand Château, à NICE, représentée, par son Président, Monsieur Albert MAROUANI,

2) **La structure d'accueil du stage :**

*Nom et Adresse*

*Représentée par:*

*Fonctions :*

*Adresse :*

*Téléphone :*

*Fax :*

*Courriel :*

3) **Le Stagiaire :**

*Nom, Prénom :*

*Adresse :*

*Téléphone :*

*Courriel :*

*Formation suivie :*

**N° Sécurité Sociale :**

**Numéro étudiant :**

#### II – PROJET PEDAGOGIQUE ET CONTENU DU STAGE

1) **Présentation du projet pédagogique, des objectifs et finalités attendus du stage**

2) **Présentation du contenu du stage et activités confiées au stagiaire**

#### III – MODALITES DU STAGE

1) **Déroulement du stage**

- Lieu du stage :
- Service dans lequel le stage est effectué :
- Organisation du temps de stage :

2) **Cas particuliers (travail de nuit, travail les dimanches ou jours fériés) :**

**3) Durée et dates de stage** (en application de l'article 9 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 susvisée, la durée du stage, à l'exception de celui intégré à un cursus pédagogique, a une durée initiale ou cumulée, en cas de renouvellement, **qui ne peut excéder six mois**)

- Stage du : \_\_\_\_\_ au :
- Périodes de stage :

#### **4) Accueil et encadrement du stagiaire :**

- Nom et fonction du responsable de stage au sein de la structure d'accueil :

**5) Gratification et avantages** (lorsque la durée du stage est supérieure à **deux mois consécutifs**, celui-ci fait l'objet d'une gratification calculée sur la base de 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale et qui n'a pas le caractère d'un salaire ; la durée du stage s'apprécie compte tenu de la convention de stage et des éventuels avenants ayant pour effet de prolonger le stage)

- Montant de la gratification :
- N° de l'UB ou du CF **de la structure d'accueil** sur lequel sera imputée la dépense :
- Modalités de versement :
- Avantages éventuellement offerts au stagiaire :

#### **6) Protection sociale, couverture du risque accident du travail et responsabilité civile**

L'étudiant stagiaire conserve entier le bénéfice de la protection sociale dans le cadre de l'assurance maladie dont il est bénéficiaire en tant qu'étudiant, à titre personnel ou comme ayant droit.

**Concernant le risque accident du travail/maladies professionnelles**, le stagiaire bénéficie de la législation sur les accidents du travail (Art. R.412-4 du Code de la Sécurité Sociale – Décret n° 2006-1627 du 18 décembre 2006 complétant les dispositions de l'article L.412-8 2è du même code) :

**L'étudiant devra, de son côté, contracter une assurance garantissant sa responsabilité civile et en fournir le justificatif à la structure d'accueil avant la signature de la convention.**

#### **7) Obligations du stagiaire (discipline et confidentialité)**

Durant son stage, l'étudiant devra se conformer strictement aux **usages et règlements** en vigueur au sein de la structure d'accueil.

L'étudiant s'engage également à respecter les exigences de **confidentialité** fixées par l'université ou la structure d'accueil, y compris celles concernant des productions réalisées dans le cadre du stage, si leur contenu le nécessite.

#### **8) Interruption, rupture**

- interruption (*préciser les motifs, dates et durées*) :
- rupture amiable (*préciser les motifs*) :
- rupture à l'initiative du stagiaire (*préciser les motifs*) :
- rupture à l'initiative de la structure d'accueil (*préciser les motifs*) :

### **IV – EVALUATION DU STAGE**

Le stagiaire devra rédiger un rapport ou un mémoire dans les délais prévus ; ce document devra être présenté aux responsables de la formation et du stage au sein de la structure d'accueil. Cette dernière devra retourner au responsable de la formation la fiche d'évaluation du stage (voir **Annexe**).

**Fait à**

**le**

*L'enseignant responsable  
Signature*

*Le stagiaire  
Signature*

*Le représentant de la  
structure d'accueil  
Cachet et signature*

*Le Président de l'UNS  
Cachet et signature*

**FICHE D'EVALUATION  
DU STAGE A L'UNS  
ANNEE 200 - 200**

**STAGIAIRE**

NOM : Prénom :  
N° étudiant :  
Adresse :  
Numéro téléphone e-mail  
Diplôme préparé en 20 - 20 :  
Est-ce une U.E. stage OUI  NON

**RESPONSABLE DE LA FORMATION**

NOM : Prénom :  
Adresse professionnelle :  
Thème du stage :  
Durée : du au (.....semaines)  
Nature du stage : OBLIGATOIRE  NON OBLIGATOIRE MAIS CONSEILLE

---

**STAGE (à remplir par la structure d'accueil)**

NOM de la structure :  
Adresse :  
Téléphone :

NOM et Prénom du responsable du stage dans la structure d'accueil  
Fonction :  
Adresse professionnelle :  
Téléphone :  
E-mail

---

**MODALITES D'EVALUATION :**

- **Le stagiaire est tenu de remettre son responsable de formation, un rapport ou un mémoire de stage dont une copie est communiquée à la structure d'accueil.**
- **La structure d'accueil délivre à l'étudiant une attestation de stage.**
- **Le stage sera validé pour l'obtention du diplôme selon les modalités suivantes (détailler les critères sur lesquels portera l'appréciation du stage) :**

Fait à : le

Cachet et signature précédée de la mention « lu et approuvé »

**Le représentant de la structure d'accueil**

**Le responsable de la formation**

**Le stagiaire**